



# CAP SELLERIE GENERALE

## LE METIER

L'ouvrier qualifié en sellerie confectionne des sièges, des habillages et des aménagements intérieurs.

Dans l'ameublement, il participe à la création et à la réparation des fauteuils et réalise des aménagements pour les collectivités (salles de spectacles, salles de sports, les hôpitaux, professions médicales, la restauration...).

Il intervient également dans la confection de tentes, de parasols, d'articles de sport et de bâches.

Il travaille le cuir, le skaï, le tissu, le PVC et la mousse.

Ses activités consistent à préparer, fabriquer, débiter et couper les modèles. Il connaît les techniques de réalisation de patrons, dont il définit la forme, l'agrandissement et la réduction. Il effectue des opérations de piquage, collage et finition (à la main ou à la machine).

Il sait faire la différence entre les matières et sait reproduire à l'identique le produit original.

Il assure l'entretien préventif des matériels et applique les règles de sécurité.

## SECTEUR D'ACTIVITE :

- Industrie Automobile haut de gamme
- Industrie aéronautique et ferroviaire
- Aménagements de bateaux
- Aménagement de tous lieux publics

## NIVEAU REQUIS

Fin de troisième (minimum)

*La formation s'effectue en alternance sur deux années à raison de 35 heures de cours par semaine au CFA.*



## COMPLEMENT DE FORMATION

- BAC PRO Sellier garnisseur
- BAC PRO Artisanat et Métiers d'Art option Tapisserie d'Ameublement
- BAC PRO Métiers du cuir option Maroquinerie

Dossier de candidature :  
À télécharger sur [www.cfa-levigean.fr](http://www.cfa-levigean.fr)